

Don en numéraire de Mme BOHLER pour l'Université Bordeaux 3
--

Exposé des motifs:

- Par courrier du 08/04/2012, Mme Danielle BOHLER, Professeur émérite en Littérature du Moyen âge, demeurant 22, rue Poliveau, 75005 Paris, a informé l'Université Bordeaux 3 de sa volonté d'effectuer une donation à l'endroit de l'Université, sous forme de don en numéraire d'un montant de 8000 € dédié au financement des projets portés par l'équipe d'accueil (EA) n°4593 *Cultures Littératures Arts Représentations Esthétiques* – CLARE de l'Université Bordeaux 3.
- Le projet de l'Université Bordeaux 3 étant d'accepter le don proposé, il convient pour ladite Université de soumettre l'acceptation de ce don à l'approbation de son Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.712-3 –IV-3°) du Code de l'Education.

Proposition de délibération:

- il est proposé au Conseil d'administration de l'Université Bordeaux 3 d'approuver l'acceptation par l'Université Bordeaux 3 du don de 8000 € effectué par Mme Danielle BOHLER à l'endroit de l'Université.